

Planification financière 2009-2012

Contexte

La planification financière du programme de législature 2007-2012 s'établit dans le cadre d'une situation financière plus favorable que celle du début de la législature 2002-2007. Il convient, en effet, de rappeler que la fin de cette dernière se caractérise par des comptes 2005 et 2006 excédentaires respectivement de 46 et de 267 millions de francs. Ces deux années sont suivies par un budget 2007 et un projet de budget 2008 excédentaires, respectivement de 11 et de 10 millions.

La présente législature se distingue aussi par l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) au 1er janvier 2008. Outre ses conséquences tout à fait fondamentales sur le plan institutionnel et sur le plan opérationnel, la RPT a également pour effet d'entraîner une rupture dans les séries chiffrées. Dans bien des domaines, il sera ainsi pratiquement impossible d'établir des comparaisons entre les données antérieures ou postérieures à 2007.

Economie mondiale

La hausse du prix du pétrole et la crise des prêts immobiliers *subprime* aux Etats-Unis devraient affecter la conjoncture mondiale dès 2008, sans pour autant déboucher sur des tendances récessives touchant notre pays. A l'évidence, depuis près de vingt ans, les Etats-Unis sont la locomotive de l'ensemble de l'économie mondiale. Ils financent leurs dépenses de consommation non plus sur le produit du travail, mais sur les plus-values des actifs qu'ils détiennent. Cela se traduit par une succession de bulles spéculatives et des prises de risques inconsidérées qui génèrent à terme des déséquilibres structurels. Leur ampleur pourrait être telle qu'il sera alors très difficile d'en contenir les effets négatifs au vu de l'intégration toujours plus poussée des différentes grandes régions économiques dans ce que d'aucuns appellent « la globalisation » à savoir la mondialisation des échanges, des techniques et des comportements, calqués sur le monde occidental.

La précédente législature a pu bénéficier d'un contexte économique plutôt favorable, caractérisé par une forte reprise de l'économie mondiale. Durant ces dernières années, elle a connu des taux de croissance sans précédent sur le plan mondial, en particulier grâce à l'essor des pays du Sud-Est asiatique, mais aussi du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine. La législature qui débute bénéficie encore largement de cet essor réjouissant, mais il convient cependant de l'appréhender avec prudence compte tenu des incertitudes qui pointent à l'horizon.

Economie suisse

Actuellement, l'économie suisse jouit encore d'une très bonne santé. Pratiquement tous les indicateurs fondamentaux sont favorables. Ceci s'explique notamment par une augmentation des dépenses de consommation et d'investissement en biens d'équipement à laquelle il faut ajouter la contribution positive des exportations, plus particulièrement dans le domaine des services. D'une manière générale, notre pays a bien négocié le virage d'une société industrielle vers une société de services où elle a su conserver de fortes positions.

L'évolution des prix se caractérise par une inflation qui reste pour le moment en dessous de 1%. Il faut cependant relever le fait que les hausses des matières premières et du prix du pétrole pourraient progressivement faire sentir leurs effets. Sur le marché du travail, la hausse de l'emploi s'est poursuivie jusqu'au milieu de l'année 2007 et le taux de chômage, au plan national, est descendu à 2.7% en août 2007.

Economie vaudoise

L'économie vaudoise a connu une année 2006 de haute conjoncture. Le taux de chômage est à la baisse, passant de 5.6% en décembre 2004 à 3.8% en octobre 2007. De plus, elle montre aussi des signes robustes de stabilité et de croissance, notamment grâce à ses exportations. En 2006, ces dernières augmentent 785 millions de francs et franchissent pour la première fois la barre des 10 milliards. Les principaux domaines du commerce extérieur du canton de Vaud vers l'étranger sont ceux de la chimie, des instruments de précision, de l'horlogerie et des machines.

Misant sur un futur propice à la croissance économique, d'importants projets de développement d'entreprises locales ont été mis en place, avec le soutien de la promotion économique. En termes d'implantations d'entreprises, même si le chiffre 2006 (37) est inférieur aux années précédentes (70 en 2005, 90 en 2004), la majorité des entreprises implantées sont actives dans les secteurs prioritaires définis par le Conseil d'Etat (sciences de la vie, microtechnologie, agroalimentaire).

On peut signaler notamment, parmi les projets qui stimuleront la croissance économique, celui de la halte RER de Malley-Prilly, qui insufflera dans les années à venir un fort dynamisme dans l'Ouest lausannois. De la même manière, le projet de « Campus 2010 » de l'EPFL (logements, centre de congrès et bibliothèque) entraînera sans doute dans son sillage de nombreuses autres réalisations.

En ce qui concerne la situation du marché de l'immobilier, après une reprise entre 1996 et 2000 et une stagnation jusqu'en 2003, les transactions immobilières augmentent à nouveau fortement, en valeur, de 34 % entre 2003 et 2004 et de 17 % entre 2005 et 2006. Fort heureusement, même si les biens immobiliers ont connu des hausses notables, elles sont restées modérées par rapport à la situation qui a prévalu ces dernières années sur le marché nord américain et dans certains pays européens. Actuellement, les prix semblent se stabiliser sans qu'il soit nécessaire de redouter une correction brutale, telle qu'on l'a connue au début des années nonante.

Les tendances lourdes de la planification financière 2009-2012

Un certain nombre d'éléments d'ordre structurel auront des impacts financiers importants, sinon déterminants, lors de ces prochaines années, en particulier:

- la démographie,
- les recettes fiscales,
- la dette.

La démographie¹

L'évolution de la structure par âge de la population dans les années à venir montre une poursuite de la tendance au vieillissement. Alors que les personnes de plus de 65 ans constituent actuellement 15 % de la population, elles représenteront environ 20 % de la population vaudoise en 2025. L'évolution du nombre de personnes âgées sera particulièrement influencée par l'arrivée à l'âge de la retraite de la nombreuse génération de ceux qui sont nés entre 1941 et 1947.

Fort heureusement, le canton de Vaud se différencie des autres cantons par son dynamisme démographique puisque sa population devrait augmenter de plus de 1 % jusqu'en 2030. Comme le Conseil d'Etat l'exprime dans la première partie de ce document, l'évolution démographique vaudoise aura

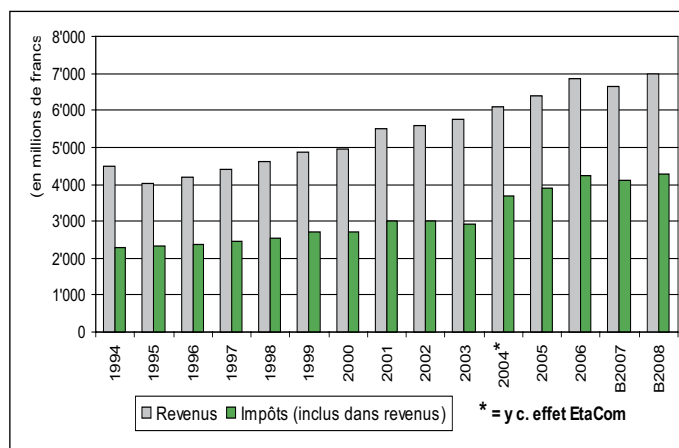
¹ Etat de Vaud, Service cantonal de recherche et d'information statistique, Perspectives démographiques – Population, ménages, logements: 2006 – 2030, juin 2007.

clairement une influence sur les dépenses futures, notamment pour les domaines de la formation, de la santé, du social et des transports, mais cela représente également une opportunité de maintenir une population dynamique.

Les recettes fiscales

L'année 2001 fut une année économiquement favorable grâce à la reprise conjoncturelle en 1999 et en 2000. Les années 2002 et 2003 ont été marquées par les effets liés au passage du système de taxation *praenumerando* au système *postnumerando* qui s'est traduit par un tassement des rentrées fiscales. En 2004, la hausse du produit des impôts a été influencée par la bascule *EtaCom* qui, il faut le rappeler, consiste en un transfert de revenus mais aussi de charges correspondantes des communes vers l'Etat.

Les années 2005 et 2006 ont été marquées par une hausse soutenue des impôts qui reflète les effets positifs liés à une bonne conjoncture, à l'effet de décalage du nouveau système de perception *postnumerando*, mais aussi à une meilleure efficacité dans le mode de perception rendue possible grâce à des efforts de rationalisation conséquents.

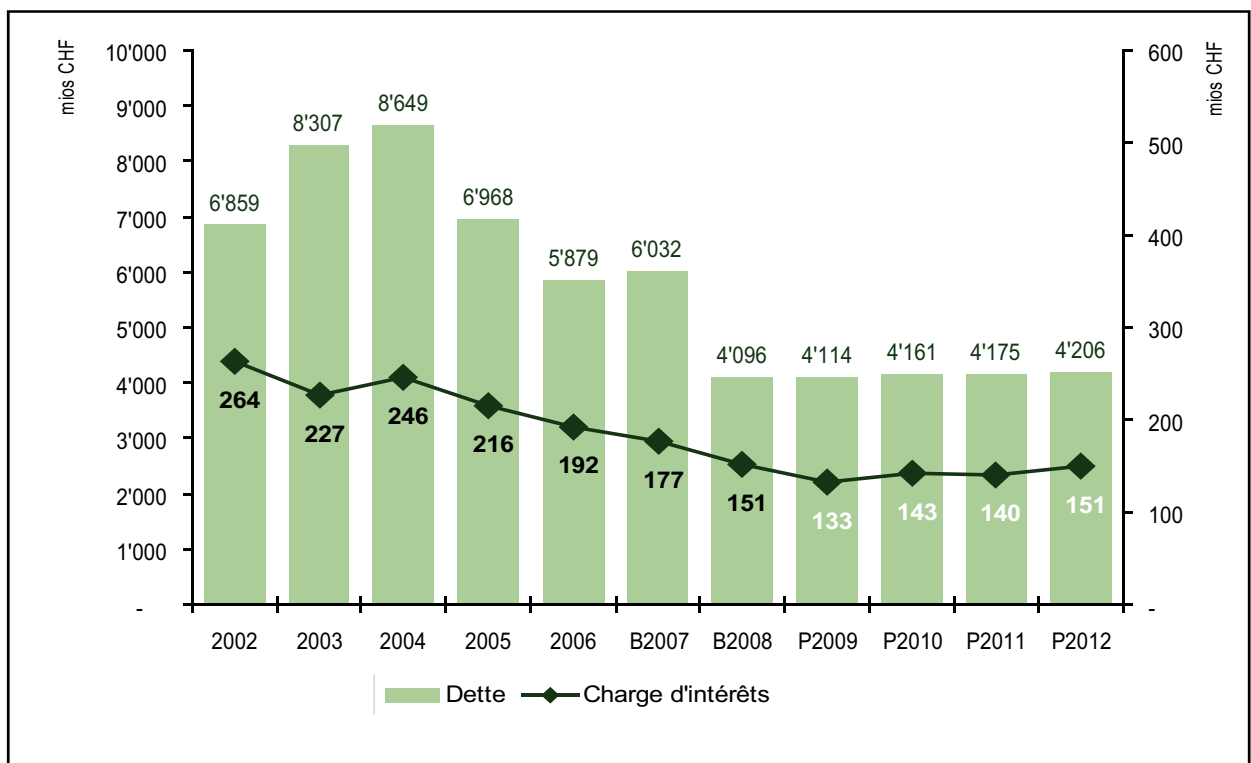


L'effet de rattrapage du système *postnumerando* annuel devrait se stabiliser d'ici 2008 et 2009. Par la suite, la croissance des impôts devrait se situer proche de celle du PIB, sans compter l'évolution de la démographie qui contribuera certainement à une augmentation du volume des impôts.

Même si les taux de croissance observés durant ces dernières années peuvent être considérés comme réjouissants, il faut là aussi être vigilant car un retournement de la tendance pourrait se produire avec une grande rapidité, si une crise financière de grande ampleur venait à éclater à l'horizon 2009 – 2010.

La dette

Depuis 2004, le canton voit sa dette diminuer sensiblement, passant de 8.6 milliards de francs à un montant projeté de 4.1 milliards pour 2008. Cette forte baisse a été rendue possible, notamment, grâce à la redistribution des réserves de la BNS, au remboursement de la totalité des bons de participation de la BCV et à l'autofinancement des exercices 2005 et 2006. Par conséquent, la charge d'intérêts passifs, influencée par le niveau de la dette, enregistre également une forte baisse (-39%) entre 2004 et 2008. Selon la planification financière 2009-2012, la dette devrait même rester sous la barre des 4,3 milliards et les intérêts à moins de 155 millions jusqu'en 2012.



Les éléments principaux influençant le niveau de la dette se résument de la manière suivante:

2002-2003: augmentation de 1.25 milliards liée à l'emprunt contracté pour permettre à l'Etat de souscrire à l'augmentation du capital de la BCV.

2003-2004: accroissement d'environ 342 millions en raison du financement des investissements et du besoin temporaire de liquidités en fin d'année 2004.

2004-2005: diminution grâce à la part cantonale au produit de la vente de l'or de la BNS (1.047 milliard), au remboursement de la première tranche des bons de participation BCV (201 millions) et au résultat positif des comptes 2005.

2005-2006: diminution nette de 1.1 milliard due au remboursement de la 2^e tranche des bons de participation BCV (400 millions) et de la marge d'autofinancement des comptes 2006.

2006-2008: diminution liée au remboursement de la 3^e et dernière tranche des bons de participation BCV (734 millions) et aux résultats projetés positifs.

2009/2012: légère augmentation de la dette en fonction des investissements 2009-2012 d'environ 300 millions pour l'Etat. Taux d'intérêt retenu pour le renouvellement des emprunts à long terme et à court terme en 2011 et 2012: respectivement 4.5% et 3.5%. Degré d'autofinancement au plus bas à 89% en 2009 et 95% en 2012.

Construction de la planification financière 2009-2012

Outil de pilotage

La planification financière est un outil prévisionnel de gestion qui fournit des indications sur l'évolution des charges et des revenus pour une période considérée. Il s'agit d'une aide à la décision pour le Conseil d'Etat et d'assistance au pilotage des finances publiques sur la moyenne durée.

La planification financière fixe des orientations stratégiques. Elle donne un cadre à la gestion financière à court terme. Elle constitue une image qui se fonde sur des éléments connus à un moment donné. Elle doit donc être revue et affinée chaque année sur la base d'une actualisation de la situation économique et d'une analyse de l'évolution des paramètres. Il faut enfin l'adapter aux modifications légales apportées sur le plan fédéral et cantonal.

Par ailleurs, la planification financière intègre des options politiques et des actions volontaristes qui reflètent les priorités du Conseil d'Etat. Face aux besoins de la population et en fonction des moyens disponibles, elle exprime dans cette mesure la prééminence du pouvoir politique.

Méthodologie

Le programme de législature 2007-2012 présente une planification financière allant jusqu'en 2012. La planification financière établie en 2007 se base sur le budget 2008 afin d'établir des prévisions pour les années 2009 à 2012. Globalement, les indexations accordées par le Conseil d'Etat sont appliquées d'une année à l'autre de 2009 jusqu'en 2012.

En ce qui concerne la planification financière 2009-2012, le Conseil d'Etat l'a établie en suivant le schéma suivant,

a) pour les revenus:

- à partir du budget 2008,
- la plupart des revenus inscrits à l'Administration cantonale des impôts (ACI) sont indexés à 2.2 %,
- la majorité des autres revenus est indexée à hauteur de 2 %,
- les « subventions à redistribuer » (gr. 47), les « prélèvements sur les fonds » (gr. 48) et les « imputations internes » (gr. 49) restent au même niveau que le budget 2008,
- les revenus liés à la facture sociale suivent l'évolution des charges du périmètre de la facture sociale,
- pour les cas particuliers, par estimation ou prise en compte d'estimations faites par la Confédération.

Acronymes

DSE:	Département de la sécurité et de l'environnement
DFJC:	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DINT:	Département de l'intérieur
OJV:	ordre judiciaire vaudois
SGGC:	Secrétariat général du Grand Conseil
DSAS:	Département de la santé et de l'action sociale
DEC:	Département de l'économie
DINF:	Département des infrastructures
DFIRE:	Département des finances et des relations extérieures

En mios	Budget	Planification financière 2009-2012			
	2008	2009	2010	2011	2012
DSE	363	373	379	385	392
DFJC	429	434	440	446	452
DINT	158	161	164	167	170
OJV	90	91	93	95	97
SGGC	-	-	-	-	-
DSAS	821	849	862	876	890
DEC	365	367	368	370	372
DINF	129	137	139	141	143
DFIRE	4'648	4'729	4'819	4'920	5'022
Total	7'003	7'141	7'264	7'399	7'538

La tendance de l'évolution des revenus entre 2009 et 2012 prend en compte les hypothèses telles que décrites plus haut. L'évolution annuelle moyenne des revenus est de 1.8 %, comme indiqué dans le tableau présenté à la page 24.

b) pour les charges:

- à partir du budget 2008,
- en indexant la majorité des charges du personnel (gr. 30) à 1.9%,
- en indexant la masse salariale du Département de la formation et de la jeunesse à 2%,
- en indexant les charges inhérentes à la santé à 3%,
- en indexant une partie des charges « remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques » (gr. 35) et celles liées aux « aides et subventions à des institutions privées » (gr. 36) à 1.29% et à 1.36% pour le DFJC,
- en maintenant les autres charges au même niveau que celles inscrites au budget 2008 (gr. 37, 38, 39),
- par estimation pour certaines d'entre elles (m2, subventions LaMal...).

En mios	Budget	Planification financière 2009-2012			
	2008	2009	2010	2011	2012
DSE	307	311	315	319	323
DFJC	2'232	2'263	2'296	2'333	2'369
DINT	339	341	342	344	346
OJV	152	154	156	158	160
SGGC	7	7	7	8	8
DSAS	2'147	2'198	2'242	2'287	2'333
DEC	446	447	448	449	450
DINF	408	428	428	429	431
DFIRE	955	718	745	749	749
Total	6'992	6'868	6'982	7'076	7'169

Les indexations accordées pour les charges entre 2009 et 2012 prennent en compte les hypothèses telles que décrites plus haut. L'évolution annuelle des charges 2009-2012 (1.4%) reste inférieure à celle constatée entre 2003 et 2006 (2.4%), comme indiqué dans le tableau du résultat ci-contre.

Le DSAS enregistre une forte progression des dépenses liées aux subsides à l'assurance maladie et aux prestations complémentaires AVS/AI. Par ailleurs, l'indexation de 3%, prévue par le Conseil d'Etat pour le domaine sanitaire est inférieure à la progression annuelle nationale des coûts (4.4% entre 2000 et 2005)¹.

Globalement, la croissance annuelle des revenus de 1.8% est supérieure à celle des charges (1.4%) ce qui laisse supposer que la croissance des dépenses annuelles sera couverte par celle des revenus.

¹ Communiqué de l'OFS, « Coût et financement de la santé », février 2007

Résultat

Résultat primaire

Le résultat primaire découle de la différence entre l'estimation des revenus et des charges. Le canton peut compter sur un excédent de revenus, entre 2009 et 2012, se situant entre 273 mios et 369 millions de francs.

En mios	Budget	Planification financière 209-2012				
	2008	2009	2010	2011	2012	Taux de croissance annuel moyen 2009-2012
total revenus	7'003	7'141	7'264	7'399	7'538	1.8%
total charges	6'992	6'868	6'982	7'076	7'169	1.4%
Résultat primaire*	+ 10	+ 273	+ 282	+ 323	+ 369	

*Différences possibles dues aux arrondis

Résultat final planifié

Les dépenses liées aux mesures du programme de législature sont déduites du résultat primaire afin de déterminer le résultat final planifié jusqu'en 2012. Ce dernier est détaillé ci-après. Le tableau ci-dessous fait apparaître l'éventuelle allocation de moyens dégagés par les simplifications administratives et par le déploiement de la cyberadministration. Selon les hypothèses émises, les finances cantonales devraient rester équilibrées jusqu'en 2012, tout en finançant les mesures du Programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat.

En mios	Budget	Planification financière 2009-2012			
	2008	2009	2010	2011	2012
Résultat primaire	+ 10	+ 273	+ 282	+ 323	+ 369
Programme de législature					
Politique familiale et cohésion sociale		-34	-60	-65	-75
Formation et culture		-11	-11	-23	-25
Infrastructures, mobilité, environnement et développement durable		-8	-9	-20	-20
Institutions, justice, sécurité et administration		-19	-46	-49	-57
Economie, emploi et fiscalité		-113	-135	-136	-136
Santé		-6	-12	-15	-25
Démographie		-12	-20	-30	-45
Amortissements et intérêts		-7	-14	-21	-30
Total des mesures du programme de législature		-210	-307	-359	-413
Résultat	+10	+63	-25	-36	-44
Financement subsidiaire éventuel des mesures du programme de législature (simplification administrative et cyberadministration)		+ 10	+ 35	+ 70	+ 70
Résultat final planifié	+ 10	+ 73	+ 10	+ 34	+ 26

Si les ressources du ménage courant de l'Etat ne suffisent pas à assurer le financement des mesures, le Conseil d'Etat se réserve la possibilité d'allouer des moyens dégagés par les simplifications apportées aux tâches administratives et par le déploiement de la cyberadministration.

Les montants présentés ci-dessus reflètent un état de situation au mois d'octobre 2007. Compte tenu de l'évolution de la conjoncture ou d'autres facteurs, il se pourrait que les éléments financiers soient sujets à des variations dans le courant de la législature.

Risques et incertitudes

La planification financière 2009-2012 ne prend pas en compte les effets financiers de certains objets dont on ne connaît ni les chances de réalisation ni l'amplitude. Ces objets entrent dans la catégorie des risques. Leur analyse est malaisée car la situation n'est pas figée sur les plans économique et financier. D'autre part, il est difficile de mesurer l'impact financier des projets risqués. Néanmoins, le Conseil d'Etat a estimé les conséquences financières possibles liées à certains risques. Ces derniers sont détaillés dans le tableau ci-dessous:

Objets	Effets financiers estimés (état au 31.10.07) en millions de francs
Révision LaMal: financement hospitalier Projet fédéral en cours. Selon les variantes proposées ("bis", libre choix de l'hôpital, ...)	55 à 100
RPT Augmentation de la contribution à la péréquation des ressources, en fonction de l'indice des ressources du Canton de Vaud	Non disponible
CPEV Objectif de la Confédération: taux de couverture à 100 % dans 20 ans. Charge d'intérêt liée à l'emprunt de 2,4 milliards pour couvrir le découvert (taux de 3.6 %)	86 (paritaire)
Recettes fiscales Selon l'évolution économique (1% sur env. 4 milliards de francs)	(+/-) 40
Modification de la LHID Remise en cause de l'impôt sur le capital (montant au budget 2008)	120
11e révision de l'AVS Selon la Confédération économies possibles, mais avec effet indirect sur les dépenses sociales pour les cantons	Non disponible
Encouragement à la formation, l'innovation et à la recherche (2009-2011) Réduction des contributions fédérales pour les bourses de 25 millions (VD = 4 millions) et pour les HES de 200 millions (VD = 20 millions)	24
Charges d'intérêts Selon l'évolution des taux d'intérêt, orientés à la hausse avec l'augmentation possible des taux directeurs par les banques centrales 1% sur le court terme = env. 5 millions 1% sur les renouvellements des emprunts = env. 6 millions	5 à 11
Inflation Augmentation de la charge salariale de l'administration cantonale et des institutions subventionnées	25 à 30

Investissements

Le programme de législature ne se limite pas à la mise en place de mesures qui ont un impact direct sur le compte de fonctionnement de l'Etat. Il contient également un certain nombre de projets d'investissements dont le montant s'élève aux environs de 100 millions de francs par année. A cette somme, il y a lieu d'ajouter les investissements ordinaires pour environ 200 millions.

Compte tenu de ce qui précède, et en ce qui concerne les années 2009 à 2012, il est possible d'estimer les dépenses d'investissement annuelles nettes (part du canton) à environ 300 millions de francs. Pour mémoire, le budget d'investissement 2008 a été fixé à 215 millions.

Cette augmentation significative du budget d'investissement trouve sa justification dans les éléments d'appréciation suivants:

- prise en considération de l'amélioration de la situation financière de l'Etat et de la diminution de la dette pour dynamiser les investissements à la suite de plusieurs années d'assainissement des finances cantonales,
- compensation de la sous-utilisation récurrente du budget d'investissement (l'utilisation moyenne du budget d'investissement représente environ 85%).

Le plan d'investissement 2010-2013 sera présenté de manière détaillée dans le cadre de l'établissement du budget d'investissement 2009.

Le souhait du maintien de l'évolution positive de l'économie vaudoise se traduit par un soutien du Conseil d'Etat envers l'appareil de production et de l'emploi afin de pallier les effets négatifs d'un revers de la conjoncture.

Conclusion

La planification financière 2009-2012 présente des résultats équilibrés pendant toute la période 2009-2012, tout en prenant en compte les projets que le Conseil d'Etat entend réaliser lors de la présente législature. Néanmoins, les incertitudes relevées ci-dessus incitent à la prudence. A lui seul, le risque d'une conjoncture moins optimiste que celle qui est projetée par la plupart des institutions financières à l'aube de la publication de la planification financière 2009-2012 pourrait remettre en question le niveau des recettes fiscales.

Ce scénario pourrait aussi se traduire par un accroissement plus soutenu des charges, notamment celles liées au secteur social. Le cas échéant, le Conseil d'Etat se verrait dans l'obligation de reconsidérer l'évolution de certaines charges ou la réalisation de certains projets. A cela, il faut ajouter la perspective toujours présente de voir la Confédération transférer de nouvelles charges vers les cantons au travers d'une nouvelle répartition des tâches.

Chiffrage des mesures du programme de législature

Dotation spécifique prévue par la planification financière (état: novembre 2007)

En millions de francs		2009	2010	2011	2012
Politique familiale et cohésion sociale					
1	Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour – favoriser la conciliation entre la vie familiale et l'activité professionnelle	1	4	4	4
2	Moderniser et agrandir le réseau des EMS - développer des solutions alternatives à l'hébergement en EMS	5	14	18	28
3	Achever la concrétisation du principe « un enfant, une allocation » inscrit dans la constitution vaudoise	5	5	5	5
4	Revoir le système des prestations sociales en amont du revenu d'insertion (RI) et leur articulation avec ce dernier	5	5	5	5
5	Insérer les jeunes par la formation professionnelle	11	24	24	24
6	Prévenir et lutter contre la violence, en particulier celle qui touche les jeunes	1	1	1	1
7	A la suite de la RPT et de la collaboration intercantonale qui lui est liée, élaborer une politique de prise en charge et d'intégration des personnes handicapées	6	7	8	8
	Total	34	60	65	75
Formation et culture					
8	Assurer le développement stratégique des Hautes écoles conjointement avec l'Hôpital universitaire	2	2	12	12
9	Harmoniser le système scolaire vaudois avec ceux des autres cantons dans le nouvel Espace suisse de la formation	8	8	8	8
10	Réaliser le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts	1	1	3	5
	Total	11	11	23	25
Infrastructures, mobilité et environnement et développement durable					
11	Développer les énergies renouvelables	-	-	-	-
12	Mettre en œuvre le Plan directeur cantonal, en particulier développer les infrastructures de transport et les projets d'agglomération	5	5	16	16
13	Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels	3	4	4	4
	Total	8	9	20	20
Institutions, justice, sécurité, administration					
14	Adapter la mise en œuvre de la politique d'immigration aux nouvelles lois sur l'asile et sur les étrangers et poursuivre l'intégration de la population résidente étrangère	11	10	9	9
15	Réformer la justice et la chaîne pénale d'une part, la police d'autre part	3	27	30	37
16	Revivifier les communes	-	-	-	-
17	Achever la mise en œuvre de la nouvelle Constitution (ainsi qu'appuyer financièrement la fusion des communes)	3	7	8	9
18	Revaloriser le site historique des autorités politiques du canton	-	-	-	-
19	Simplifier les tâches administratives et développer la cyberadministration	2	2	2	2
20	Valoriser la fonction publique (moyens prévus dès le budget 2008: 20 mios)	-	-	-	-
	Total	19	46	49	57
Economie, emploi, fiscalité					
21	Concevoir et mettre en œuvre un projet dynamique pour l'avenir de l'agriculture vaudoise	1	3	3	3
22	Stimuler le marché du travail et veiller au respect des règles qui le régissent	-	-	-	-
23	Mettre en œuvre les mesures fiscales urgentes concernant les familles	11	11	11	11
24	Maintenir des conditions cadres attractives pour que le canton reste compétitif en comparaison intercantonale et internationale	1	1	2	2
25	Mettre en œuvre les réformes de la fiscalité des entreprises et des familles (nouveau système d'imposition)	100	120	120	120
	Total	113	135	136	136
Santé					
26	Poursuivre la réorganisation hospitalière	3	7	9	18
27	Développer la prise en charge sanitaire complémentaire à l'hospitalisation en soins aigus	3	5	6	7
	Total	6	12	15	25
Démographie					
28	Accompagner les effets de l'évolution démographique	12	20	30	45
	Total	12	20	30	45
Investissement					
	Amortissements et intérêts	7	14	21	30
	Total	7	14	21	30
	Total des mesures du programme de législature	210	307	359	413
Financement subsidiaire éventuel des mesures du programme de législature					
	Allocation de moyens dégagés par les simplifications administratives et par le déploiement de la cyberadministration	-10	-35	-70	-70
	Total	-10	-35	-70	-70
	Total global	200	272	289	343

Chiffrage des investissements liés au programme de législature

Dotation spécifique prévue par la planification financière (état: novembre 2007)

En millions de francs		2009	2010	2011	2012
Politique familiale et cohésion sociale					
1	Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour – favoriser la conciliation entre la vie familiale et l'activité professionnelle				
2	Moderniser et agrandir le réseau des EMS - développer des solutions alternatives à l'hébergement en EMS				
3	Achever la concrétisation du principe « un enfant, une allocation » inscrit dans la constitution vaudoise				
4	Revoir le système des prestations sociales en amont du revenu d'insertion (RI) et leur articulation avec ce dernier	3	2	-	-
5	Insérer les jeunes par la formation professionnelle				
6	Prévenir et lutter contre la violence, en particulier celle qui touche les jeunes	1	-	-	-
7	A la suite de la RPT et de la collaboration intercantonale qui lui est liée, élaborer une politique de prise en charge et d'intégration des personnes handicapées	-	-	2	2
	Total	4	2	2	2
Formation et culture					
8	Assurer le développement stratégique des Hautes écoles conjointement avec l'Hôpital universitaire	24	24	24	24
9	Harmoniser le système scolaire vaudois avec ceux des autres cantons dans le nouvel Espace suisse de la formation				
10	Réaliser le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts	6	6	7	6
	Total	30	30	31	30
Infrastructures, mobilité et environnement et développement durable					
11	Développer les énergies renouvelables				
12	Mettre en œuvre le Plan directeur cantonal, en particulier développer les infrastructures de transport et les projets d'agglomération	23	24	17	17
13	Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels	3	3	3	1
	Total	26	27	20	18
Institutions, justice, sécurité, administration					
14	Adapter la mise en œuvre de la politique d'immigration aux nouvelles lois sur l'asile et sur les étrangers et poursuivre l'intégration de la population résidente étrangère				
15	Réformer la justice et la chaîne pénale d'une part, la police d'autre part	17	8	10	20
16	Revivifier les communes				
17	Achever la mise en œuvre de la nouvelle Constitution (ainsi qu'appuyer financièrement la fusion des communes)				
18	Revaloriser le site historique des autorités politiques du canton	2	4	4	4
19	Simplifier les tâches administratives et développer la cyberadministration				
20	Valoriser la fonction publique				
	Total	19	12	14	24
Economie, emploi, fiscalité					
21	Concevoir et mettre en œuvre un projet dynamique pour l'avenir de l'agriculture vaudoise				
22	Stimuler le marché du travail et veiller au respect des règles qui le régissent				
23	Mettre en œuvre les mesures fiscales urgentes concernant les familles				
24	Maintenir des conditions cadres attractives pour que le canton reste compétitif en comparaison intercantonale et internationale				
25	Mettre en œuvre les réformes de la fiscalité des entreprises et des familles (nouveau système d'imposition)				
	Total	-	-	-	-
Santé					
26	Poursuivre la réorganisation hospitalière	18	9	36	64
27	Développer la prise en charge sanitaire complémentaire à l'hospitalisation en soins aigus	8	3	2	2
	Total	26	12	38	66
Démographie					
28	Accompagner les effets de l'évolution démographique				
	Total	-	-	-	-
	Total des investissements liés aux mesures du programme de législature	105	83	105	140
Financement subsidiaire des mesures du programme de législature					
	Allocation de moyens dégagés par les simplifications administratives et par le déploiement de la cyberadministration				
	Total	-	-	-	-
	Total global des investissements	105	83	105	140
Charges de fonctionnement liées aux investissements					
	Charge amortissements	4	8	12	17
	Charge intérêts	3	6	9	13
	Total	7	14	21	30